

ARTHUR-BUIES, Place

Toponymie & Plans



archives
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

**CE DOSSIER CONTIENT
PLUSIEURS DOCUMENTS
ILLISIBLES**



EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL municipal
de Montréal, tenue le 22 avril 1959.

L'article III de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

LE COMITÉ EXECUTIF

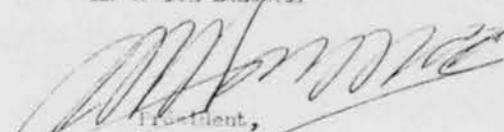
a l'honneur de recommander, conformément aux rapports ci-joints du
directeur du service d'urbanisme, de donner le nom de

avenue de Granby	à la voie formée du lot de subdivision no 93 du lot no 38 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe ainsi que des lots de subdivision nos 333 et 334 du lot no 40 du même cadastre, et qui s'étend à 77 pieds à l'ouest de l'avenue de Granby, à partir de la rue de Marseille jusqu'à la rue Sherbrooke;
avenue de Repentigny	à la voie formée du lot de subdivision no 95 du lot no 38 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe et qui s'étend à 180 pieds à l'ouest de l'avenue de Granby vers le nord, à partir du prolongement de la rue de Marseille sur une distance de 675 pieds;
avenue Soucy	à la voie qui longe vers le nord le côté est de l'autoroute des Laurentides, à partir de 145 pieds au nord de la rue de Salaberry sur une distance de près de 600 pieds, et qui est formée des lots de subdivision nos 173 et 179 du lot no 10 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent ainsi que des lots de subdivision nos 93-1, 92-1 et 141 du lot no 6 du même cadastre;
place de Chazel	à la voie dont une partie est actuellement sous le nom de rue de Chazel, qui s'étend vers l'est à partir de l'avenue Guillaume-Couillard à 580 pieds au sud du boulevard Gouin, sur une distance de 658 pieds pour bifurquer à angle droit vers le sud sur une distance de 540 pieds, pour bifurquer de nouveau à angle droit vers l'ouest jusqu'à l'autoroute des Laurentides, soit sur une distance d'environ 500 pieds, formée des lots de subdivision nos 105, 171 et 119 du lot no 10 du cadastre ainsi que des lots de subdivision nos P.88, 77, 76, 111, 120 et P.92 du lot no 6 du cadastre;
place Elie-Auclair	à la voie qui s'étend vers l'est à partir de l'avenue Guillaume-Couillard à 217 pieds au sud du boulevard Gouin, sur une distance de près de 424 pieds pour bifurquer à angle droit vers le sud sur une distance de 255 pieds, pour bifurquer de nouveau à angle droit vers l'ouest jusqu'à l'autoroute des Laurentides, soit sur une distance de 422 pieds, et qui est formée des lots de subdivision nos 135, 152 et 153 du lot no 10 du cadastre ainsi que des lots de subdivision nos 90 et 94 du lot no 6 du cadastre;
rue Charny	à la voie qui s'étend à 260 pieds au nord de la rue de Salaberry, de la place Soucy à l'avenue de Poutrincourt, puis vers l'est, à partir de cette dernière voie sur une distance d'environ 425 pieds, formée du lot de subdivision no 123 du lot no 6 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent et du lot de subdivision no 87 du lot no 2 du même cadastre ainsi que du lot de subdivision no 94 du lot no 330 du cadastre de la paroisse du Saint-Amand-Recollet et du lot de subdivision no 65 du lot no 328 du même cadastre;
rue Copavert	à la voie qui s'étend à 156 pieds à l'est de l'avenue de Poutrincourt à partir de la rue Charny jusqu'à la rue Collé et qui est formée des lots de subdivision nos 27 et 25 du lot no 330 du cadastre de la paroisse du Saint-Amand-Recollet;

rue James Herrice	à la voie, connue présentement sous le nom de rue Herrice, qui s'étend immédiatement à l'ouest du boulevard Taylor, de la rue Vahlé au prolongement de la rue Viel, ainsi qu'à son prolongement qui s'étend du prolongement de la rue Viel jusqu'à la rue Charney, et qui est formée du lot de subdivision no 66 du lot no 328 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet;
place de Saint-Gastin.	au prolongement de la place de Saint-Gastin existante qui s'étend une cinquantaine de pieds vers le nord pour bifurquer vers l'est sur une distance d'environ 215 pieds, pour bifurquer de nouveau vers le sud sur une distance d'une centaine de pieds, prolongement formé des lots de subdivision nos 10 et 11 du lot no 322 du cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet et des lots de subdivision 19 et 20 du lot no 321 du même cadastre;
boulevard Liébert	à la voie formée des lots nos 395-220, 395-221 et P.396 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, qui s'étend de la rue Notre-Dame jusqu'à l'avenue du Mission, ainsi qu'à la voie connue présentement sous le nom de rue Liébert qui s'étend de la rue Hochelaga à la rue Sherbrooke;
rue Tellier	à la voie formée du lot no 395-225 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, qui prolonge la rue Tellier existante jusqu'au boulevard Liébert;
rue Laflèche à la voie	formée du lot no 395-227 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, qui s'étend vers l'ouest dans l'axe de la rue Laflèche existante, à partir du boulevard Liébert sur une distance moyenne de 490 pieds;
avenue de La Bruère	à la voie formée du lot no 395-222 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, qui s'étend parallèlement au boulevard Liébert, à partir de l'extrémité ouest de la rue Laflèche jusqu'à la rue Tellier;
place de La Bruère	à la voie formée des lots nos 395-230 et 395-239 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, qui s'étend vers le sud à 230 pieds à l'ouest du boulevard Liébert, à partir de la rue Laflèche sur une distance moyenne de 300 pieds pour bifurquer à angle droit vers l'ouest jusqu'à l'avenue de La Bruère;
rue Sabatier	à la voie formée des lots de subdivision nos 225, 226 et 227 du lot no 395 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, qui s'étend vers le sud à partir de la rue Tellier à 215 pieds à l'ouest du boulevard Liébert sur une distance de 950 pieds;
place Arthur Buies	à la voie formée des lots de subdivision nos 229, 230 et 232 du lot no 395 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, qui s'étend vers l'ouest à partir de la rue Sabatier à 200 pieds au sud de la rue Tellier, sur une distance moyenne de 250 pieds, pour bifurquer à angle droit vers le sud sur une distance moyenne de 725 pieds, pour bifurquer de nouveau à angle droit vers l'est jusqu'au boulevard Liébert;
place Deschênes	à la voie formée des lots de subdivision nos 233, 234 et 235 du lot no 395 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, qui s'étend vers l'ouest à 215 pieds au nord de la rue Lafontaine, à partir du boulevard Liébert sur une distance moyenne de 325 pieds, pour bifurquer à angle droit vers le nord sur une distance moyenne de 210 pieds, pour bifurquer de nouveau à angle droit vers l'est jusqu'au boulevard Liébert;

- place Denny à la voie formée au lot de subdivision no 58 du lot no 153-A du cadastre de la paroisse de Montréal, situé en bordure ouest de l'avenue Denny, entre l'avenue Western et la rue Sherbrooke;
- parc J.-J. Gagnier au parc et terrain de jeux formé des lots de subdivision nos 107 à 127 inclusivement, P.128 et 138 à 167 inclusivement du lot no 126 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, situé en bordure nord de la rue Prieur, entre l'avenue Arcoé et la rue Edile;
- rue Jean-Falon à la voie connue présentement sous le nom de rue de Namur, qui s'étend immédiatement au nord des voies de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, à partir du boulevard Décarie en gagnant l'est jusqu'à la limite de Ville Mont-Royal;
- avenue Guybourg à la voie connue présentement sous le nom d'avenue Fitz James, qui s'étend de la rue Notre-Dame à la rue La Fontaine, immédiatement à l'est de la rue Duquesne;
- avenue Ekers à la voie connue présentement sous le nom de chemin Brinton, qui s'étend de l'avenue Burlington à l'avenue de Vinay, entre les chemins Gates et Bedford;
- rue de Liège à la voie connue présentement sous le nom d'avenue Howard, qui s'étend immédiatement au sud du boulevard Grémasie, à partir du boulevard de l'Acadie jusqu'à la voie de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique;
- rue de la Montagne à la voie connue présentement sous le nom de rue McCord, qui s'étend dans l'axe de la rue de la Montagne, à partir de la rue Wellington jusqu'à la rue Notre-Dame;
- rue Windsor à la voie connue présentement sous le nom de rue Colborne, qui s'étend dans l'axe de la rue Windsor, à partir de la rue Smith jusqu'à la rue Notre-Dame.

LE CLERC SÉCRÉTAIRE


 Président,
 C. Longpré

Greffier de la Cité.

MONTREAL, le 26 mars 1939.

Proposé par le conseiller Lafaille,
 Appuyé par les conseillers J.-M. Savignac, M.-W. Hayes, Dupuis, P. DesMarais et Gagliardi,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Sigouin,
 Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU: que ledit rapport soit modifié en y remplaçant les noms de Soucy et Casavant par ceux de CLEOPHAS-SUCY et JOSEPH-CASAVANT respectivement.

Il est également

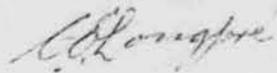
Sur la proposition du conseiller E.-T. Asselin,
Appuyé par les conseillers Brown, Cummings,
Davidson et Grotseau,

RESOLU: que ledit rapport soit modifié en y remplaçant le nom de Place Benny
par celui de BENNY CRESCENT.

La motion principale à l'effet d'adopter ledit rapport, tel que
modifié, étant alors mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

(Certifié)



Greffier de la Cité.

CITÉ DE MONTRÉAL



CITY OF MONTRÉAL

CANADA

COMITÉ EXÉCUTIF
EXECUTIVE COMMITTEE

Sous-comité de la Toponymie

HÔTEL DE VILLE, le 21 novembre 1953.
CITY HALL.

Monsieur Lucien Héту,
Directeur des services municipaux,
Hôtel de Ville.

Dénomination d'une voie et changement
du nom d'une partie d'une autre voie
dans le quartier Mercier.

Monsieur le directeur,

Une nouvelle voie a été aménagée dans le quartier Mercier, au sud de la rue Ontario entre le boulevard Liébert et la rue Saint-Donat, dans l'axe de l'embranchement est-ouest (sud) de la place Arthur-Buies.

Le sous-comité de la Toponymie estime que cette nouvelle voie (indiquée en rouge sur les plans ci-joints) et l'embranchement est-ouest (sud) de la place Arthur-Buies (indiqué en bleu sur les mêmes plans) constituent une seule voie et, partant, devraient porter le même nom, soit celui de rue Arthur-Buies.

En conséquence, le sous-comité de la Toponymie vous prie de demander au Comité exécutif de recommander au Conseil de donner, dans le quartier Mercier, le nom de rue Arthur-Buies à la voie qui s'étend au sud de la rue Ontario, entre le boulevard Liébert et la rue Saint-Donat et formée du lot numéro 396-1010-23 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, (ainsi qu'à la partie de la voie connue sous le nom de place Arthur-Buies qui s'étend vers l'ouest à partir du boulevard Liébert, à quelques pieds près dans l'axe de la nouvelle voie, sur une distance moyenne de 517 pieds et formée des lots numéros 395-232 et P.395 du même cadastre.)

Comme il s'agit de changer le qualificatif à une partie d'une voie, c'est au Conseil de le faire en vertu des paragraphes 6 et 7 de l'article 522 de la Charte.

Votre tout dévoué,

Le secrétaire,
Georges-F. Séguin
Georges-F. Séguin.

GFS:gl

MARDI, LE 17 DECEMBRE 1963

FLAMBEAU DE L'EST

PAGE 3 •

Cinq rues changeraient de nom par suite d'une recommandation du sous-comité de toponymie

Le sous-comité de toponymie, organisme chargé par la ville de Montréal d'étudier les origines linguistiques ou historiques des noms de rues de la métropole, a résolu, lors de sa dernière séance, de recommander des noms pour cinq artères nouvelles ou anciennes.

Par suite de cette recommandation, sera nommée rue Arthur-Buies l'embranchement est-ouest (sud) de la place Arthur-Buies ainsi qu'à la nouvelle voie qui s'étend au sud de la rue Ontario entre le boulevard Liébert et la rue St-Donat.

Arthur-Buies

"Arthur Buies (1840-1901), écrivain né à Montréal, il se distingua par la vivacité et l'originalité de sa plume, surtout dans ses chroniques", c'est ce que nous relevons dans la brochure publiée par la ville de Montréal pour expliquer l'origine des noms de rues; par le fait même, l'origine du nom de la nouvelle voie qui portera ce nom si la recommandation du sous-

comité de toponymie est approuvée.

De la Pépinière

La voie qui s'étend vers le sud de l'avenue Faribault à la rue Dugas, puis de la rue Dugas à la rue Boyce, deuxième voie à l'ouest de l'avenue de Carignan, portera le nom "avenue de la Pépinière", nom pittoresque et poétique.

Henri-de-Salières

Ce nom a été choisi pour la voie qui s'étend immédiatement à l'ouest de l'avenue de Carignan, de la rue Dugas à la rue Marseille, puis de la rue de Marseille à l'avenue Faribault.

Bouvret

La voie qui s'étend entre

les rues Dugas et de Marseille, de l'avenue de la Pépinière à l'avenue Henri-de-Salières, portera le nom de rue Bouvret.

Claude-Dablou

Quant à la présente rue de Ville-Marie, elle sera nommée Claude-Dablou. Le premier nom sera réservé pour une artère plus importante.

Nous demandons à nos lecteurs de bien prendre note de ces noms de rues dans le cas où les changements seraient approuvés.

CITÉ DE MONTRÉAL



CITY OF MONTRÉAL

CANADA

SERVICE D'URBANISME
CABINET DU DIRECTEURCITY PLANNING DEPARTMENT
OFFICEMonsieur Lucien Hétu
Directeur des services municipaux,
Hôtel de Ville.UN. 1-3811.
HÔTEL DE VILLE.
CITY HALL.

le 31 décembre 1963

Sous-comité de la Toponymie -
Dénominations d'une place et de voies
et changement du qualificatif d'une
voie -
Votre mémoire du 23 décembre 1963

Monsieur le directeur,

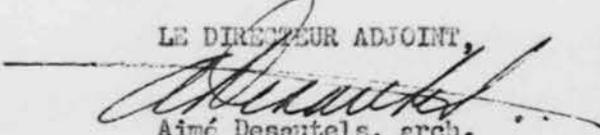
Je n'ai pas d'objection aux dénominations de la place et des
voies et au changement du qualificatif d'une voie recommandés par le sous-
comité de la Toponymie dans ses rapports ci-annexés qui vous ont été
adressés les 21 et 22 novembre 1963:

1. dénomination de la place Radio-Canada;
2. dénomination de la rue Père-Marcoux, dans le quartier
Maisonneuve;
3. dénomination de la rue Arthur-Buies et changement du quali-
ficatif de la place Arthur-Buies en celui de rue Arthur-Buies,
dans le quartier Mercier;
4. dénomination de la rue Dugas, de l'avenue Faribault, de l'avenue
de la Pépinière, de la rue de Marseille, de l'avenue Henri-de-
Salières et de la rue Bouvret, dans le quartier Mercier.

Je recommande au Comité exécutif de donner suite à ces de-
mandes selon la procédure indiquée dans chacun des rapports précités.

Votre tout dévoué,

LE DIRECTEUR ADJOINT,


Aimé Desautels, arch.

GFS:gd

ARTHUR-LUIES, rue (21 avril 1964)

Arthur Luies (1840-1901), écrivain, né à Montréal, qui se distingua par la vivacité et l'originalité de sa plume, surtout dans ses chroniques.

Ancien nom: place Arthur-Luies.



EXTRAIT du procès-verbal d'une séance du COMITÉ EXÉCUTIF de la Cité de
Montréal, tenue le 21 avril 1964.

1/2.

Sur recommandation du directeur du service d'urbanisme,
il est

RESOLU:- de donner le nom de Arthur-Buies à la rue qui s'étend au
sud de la rue Ontario, entre le boulevard Liébert et la rue
Saint-Donat, et formée du lot no 396-1010-23 du cadastre
de la paroisse de la Longue-Pointe.

(Certifié)

Gastonguay

Greffier adjoint de la Ville.

plus de nominations

5

Six rues sont baptisées de noms bien français

Mercier, Hochelaga et Maisonneuve pourront compter six nouvelles rues baptisées de noms bien français. Au cours d'une récente réunion, le comité exécutif de la ville a approuvé, sur recommandation du sous-comité de toponymie, le nom pour désigner chacune de ces nouvelles voies.

Cinq nouvelles rues ont été baptisées entre les rues Boyce et Sherbrooke, à l'ouest de Carignan. Ce sont: rue Dugas, prolongement de l'actuelle rue du même nom, au nord de Boyce; Faribault, dans l'axe de la rue du même nom, au sud de Sherbrooke; Henri-de-Salières, à l'ouest de Carignan, de Dugas et Marseille, de l'avenue de la Pépinière à Henri-de-Salières.

Le nom de "rue Pierre-Marcoux" a été attribué à la nouvelle voie qui relie l'extrémité sud de l'avenue de LaSalle à l'extrémité sud de la rue Létourneux, en bordure nord de la propriété de la Commission du Havre.

Le conseil municipal sera appelé à approuver une décision de l'exécutif qui donne le nom de "rue Arthur-Buies" à la nouvelle voie au sud de la rue Ontario, entre le boulevard Liébert et la rue St-Donat, dans l'axe de l'embranchement est-ouest de la Place Arthur-Buies.

— FLAMBEAU DE L'EST —

MARDI, LE 28 AVRIL 1964 —



CABINET DU

DIRECTEUR DES SERVICES MUNICIPAUX

7475 (1-1-300)

Monsieur Aimé Désautels,
Directeur du service d'urbanisme,
Hôtel de ville.

Mémemorandum

MONTRÉAL,

le 15 mai 1964

re: rue ARTHUR-BUIES

Cher monsieur,

Pour faire suite à votre rapport du 21 novembre 1963, je désire vous informer que le Comité exécutif ne voit pas d'objection à ce que la partie de la voie connue sous le nom de "Place" Arthur-Buies qui s'étend vers l'ouest à partir du boulevard Liébert, à quelques pieds près dans l'axe de la nouvelle voie, sur une distance moyenne de 517 pieds et formée des lots numéros 395-232 et F.395 du même cadastre, soit maintenant appelée "Rue" Arthur-Buies.

Auriez-vous l'obligeance de porter cette décision à la connaissance des compagnies et des services énumérés au feuillet ci-joint.

SERVICE D'URBANISME

Transmis à M. Desautels	<input type="checkbox"/>
P/gm Lash	<input type="checkbox"/>
Legault	<input type="checkbox"/>
Brunette	<input type="checkbox"/>
le 21/5/64 G.E. Seguin	<input checked="" type="checkbox"/>
pour rapport	<input type="checkbox"/>
pour sa gouverne	<input type="checkbox"/>

pour le moment

LE DIRECTEUR DES SERVICES

Jusien Hébert

COORDINATION



SERVICE D'URBANISME
CITY PLANNING DEPARTMENT

Sous-comité de la Toponymie

UN. 1.3811.
HÔTEL DE VILLE, le 4 juin 1964
CITY HALL.

Monsieur Aimé Desautels, arch.,
Directeur du service d'Urbanisme,
Ville de Montréal.

Rapport vu, approuvé et transmis
au directeur des Services Municipaux
Le Directeur du Service d'Urbanisme

Rue Arthur-Buies

Monsieur le directeur,

Dans le mémoire ci-joint, le directeur des services nous informe que le Comité exécutif ne voit pas d'objection à ce qu'une partie de la place Arthur-Buies soit maintenant appelée "rue" Arthur-Buies, et il demande de porter cette décision à la connaissance de compagnies et services énumérés à un feuillet annexé.

Par ailleurs, le paragraphe "e" de l'article 106 de la Charte se lit:
"Le Comité exécutif peut, sur rapport du directeur du service intéressé, donner des noms aux rues, ruelles, voies et places publiques de la ville".

Consulté verbalement il y a quelques années, Me Albert Berthiaume, alors avocat en chef de la ville, s'est dit d'opinion que, seul, le Conseil pouvait changer le nom et même le qualificatif d'une voie, car - toujours d'après Me Berthiaume, tout ce qui n'est pas spécifié dans la Charte comme étant du ressort du Comité exécutif doit être soumis au Conseil.

Pour être certain de ne pas agir d'une façon illégale en faisant connaître officiellement la décision du Comité exécutif concernant le changement de qualificatif d'une partie de la place Arthur-Buies, il y aurait probablement lieu de demander à l'actuel avocat en chef de la ville si son interprétation de la Charte, sur la question dont il s'agit, est la même que celle de son prédécesseur.

Votre tout dévoué,

Le secrétaire,

Georges-F. Séguin
Georges-F. Séguin.

GFS:ml



*Mr. Page
Mr. J. J. J. J.
ad.*

CABINET DU

7 4 7 5

(1-1-300)

DIRECTEUR DES SERVICES MUNICIPAUX

Me Honoré Parent, c.r.,
Avocat en chef de la Ville,
Hôtel de ville.

Memorandum

MONTREAL

le 8 juin 1964

*Change
Mr. Jean
Savard*

SERVICE D'URBANISME -
re: rue ARTHUR-BUIES -

Cher monsieur,

Voulez-vous prendre connaissance du rapport
ci-joint et me faire connaître votre avis quant à la question
qui y est soulevée.

LE DIRECTEUR DES SERVICES

Lucien Hébert

F/gm


 REÇU
 4 21 PM '64

 CONTENTIEUX
 LAW OFFICE

 HÔTEL DE VILLE.
 CITY HALL.

le 11 juin 1964.

Monsieur Lucien Hétu,
 Directeur des services municipaux,
 Hôtel de Ville.

SERVICE D'URBANISME -
Re: rue ARTHUR-BUIES -

Cher Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre
 mémorandum du 8 juin 1964 et du dossier y-joint.

L'article 60 de la charte de Montréal
 confère au conseil l'exercice de tous les pou-
 voirs de la Ville, à l'exception de ceux que le
 statut réserve exclusivement à son comité exécutif
 ou de ceux qui seront exercés concurremment
 par le conseil et l'exécutif.

Il découle de cette disposition que les
 attributions du comité exécutif sont limitatives
 et que toutes les clauses relatives à leur étendue
 doivent s'interpréter restrictivement.

Et si les articles 106 paragraphe e)
 et 522 paragraphe 6) prévoient une juridiction
 concurrente pour donner des noms aux voies publi-
 ques de la Ville, le premier des deux articles
 qui a trait au pouvoir du comité exécutif ne statue
 pas sur les changements de noms. D'autre part,
 en raison de la phraséologie du paragraphe 6 de
 l'article 522,

Préambule

"... le conseil peut, par règlement:"

Article 522, par. 6

"Sous réserve du paragraphe e)
 de l'article 106, donner des
 noms aux rues, ruelles et pla-
 ces publiques; les changer..."

il apparaît évident que la réserve y exprimée
 s'arrête au choix de l'appellation originale d'une
 nouvelle voie publique et qu'elle ne s'applique
 pas aux mutations des noms qui par conséquent
 sont de la compétence privative du conseil.

Votre tout dévoué,

Avocat en chef de la Ville,
 (pour les avocats de la Ville.)

JS/na



Monsieur Aimé Desautels, directeur,
Service d'urbanisme,
107 ouest, rue Saint-Jacques.

Memorandum 7 4 7 5

MONTRÉAL, le 16 juin 1964.

CONTENTIEUX -
re: Rue Arthur-Buies -

Cher monsieur,

Pour faire suite à votre demande, je vous transmets
la consultation reçue de notre contentieux.

LE DIRECTEUR DES SERVICES

Lucien Hébert

F/om

SERVICE D'URBANISME

Transmis à M. Desautels	<input type="checkbox"/>
Lash	<input type="checkbox"/>
Legault	<input type="checkbox"/>
Brunette	<input type="checkbox"/>
le 18/6/64 <i>C. SÉGUIN</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
pour rapport <input type="checkbox"/> pour sa gouverne <input checked="" type="checkbox"/>	
<i>agréé en cause guene</i>	

COORDINATION

CITÉ DE MONTRÉAL



CANADA

CITY OF MONTRÉAL
DIRECTEUR DES SERVICES

JUL 20 1 33 PM '64

7475

1871-2
100 106
N.F.R.

SERVICE D'URBANISME

CITY PLANNING DEPARTMENT

Sous-comité de la Toponymie

UN. 1-3811.

HÔTEL DE VILLE, le 16 juillet 1964.

CITY HALL.

Monsieur Aimé Desautels, arch.,
Directeur du service d'Urbanisme,
Ville de Montréal.

Rapport vu approuvé et transmis
au Directeur des Services Municipaux
Le Directeur du Service d'Urbanisme

Voie Arthur-Buies

Monsieur le directeur,

Pour faire suite à un rapport du sous-comité de la Toponymie, en date du 21 novembre 1963, par lequel on demandait de donner le nom de rue Arthur-Buies à l'embranchement est-ouest (sud) de la place Arthur-Buies, le directeur des services nous informait, dans son mémoire du 15 mai 1964, que le Comité exécutif n'avait pas d'objection, et nous demandait de porter cette décision à la connaissance de compagnies et services énumérés dans un feuillet annexé.

Le 4 juin 1964, nous avons demandé au Contentieux municipal si cette façon de procéder était légale, et l'avocat en chef de la ville, Me Honoré Parent - confirmant d'ailleurs une opinion verbale de son prédécesseur, Me Albert Berthiaume -, nous informait, dans l'opinion ci-annexée du 11 juin 1964, que les pouvoirs conférés par la Charte au Comité exécutif se limite, sur cette question précise, au seul choix de l'appellation originale d'une nouvelle voie, et, partant, seul le Conseil peut changer le nom ou le qualificatif d'une voie.

Si le Comité exécutif désire toujours donner suite à la recommandation ci-jointe du sous-comité de la Toponymie du 21 novembre 1963, il y aurait donc lieu qu'il demande au Conseil de donner le nom de Arthur-Buies à la rue qui constitue l'embranchement est-ouest (sud) de la place Arthur-Buies, et ce, conformément aux paragraphes 6 et 7 de l'article 522 de la Charte.

Votre tout dévoué,

Le Secrétaire,
Georges-F. Séguin
Georges-F. Séguin.

GFS:ml



EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL municipal
de Montréal, tenue le 30 septembre 1964.

L'article 163 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

"LE COMITE EXECUTIF

a l'honneur de recommander, conformément aux rapports ci-
 joints du directeur du service d'urbanisme,

a) de donner, à compter du 5 janvier 1965, le nom
de

Arthur-Luies à la rue qui s'étend au sud de la rue
Ontario, entre le boulevard Liébert et la rue
Saint-Donat et formée du lot no 396-1010-23 du
cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe,
ainsi qu'à la partie de la voie connue sous
le nom de place Arthur-luies qui s'étend vers
l'ouest à partir du boulevard Liébert, à quelques
pieds près dans l'axe de la nouvelle voie, sur
une distance moyenne de 517 pieds et formée des
lots nos 395-232 et P.395 du même cadastre;

Rivière-des-
Prairies à la montée dont le nom a été changé, il y a
dix ans, en celui de boulevard Omer-Gaucher,
dans le quartier Rivière-des-Prairies;

Fabre à la rue, connue présentement sous le nom de
rue de Maisonneuve, qui s'étend immédiatement
à l'est de la rue Plessis, de la rue Notre-Dame
à un point situé au nord de la rue Ontario pour
bifurquer à angle droit vers l'est jusqu'à la
voie existante;

b) de MODIFIER la résolution du Conseil en date du 22 avril 1959,
telle qu'elle a été modifiée par celle du 8 juin 1964, dénommant certaines
voies publiques et changeant le nom d'autres voies, en en remplaçant, de
nouveau, dans le rapport du Comité exécutif qui en a fait l'objet, le
paragraphe ayant trait au boulevard Liébert par le suivant:

Liébert à la rue formée des lots nos 395-220, 395-221 et
P.396 du cadastre de la paroisse de la Longue-
Pointe, qui s'étend de la rue Notre-Dame jusqu'à
l'avenue Dubuisson, ainsi qu'à son prolongement
qui s'étend de la rue Hochelaga à la rue Sherbrooke;"

LE COMITE EXECUTIF,

Alain Soulier

Président,

Gabriel Morin

Greffier de la Ville.

Montréal, les 18 et 24 septembre 1964. "

Proposé par le conseiller Snyder,
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,
F. Drapeau et Niding,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU: que le rapport du Comité exécutif constituant l'article 163 de
l'ordre du jour soit modifié en y retranchant les paragraphes
relatifs à la montée Rivière-des-Prairies et à la rue Fabre.

Il est ensuite

Sur la proposition du conseiller Saulnier,
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU: que ledit rapport, tel qu'il a été modifié, soit adopté.

(Certifié)



Greffier de la Ville.

Au Conseil municipal de Montréal

LE COMITE EXECUTIF

a) l'honneur de recommander, conformément aux rapports ci-joints du directeur du service d'urbanisme,

a) de donner, à compter du 5 janvier 1965, le nom de

Arthur-Duies

à la rue qui s'étend au sud de la rue Ontario, entre le boulevard Liébert et la rue Saint-Donat et formée du lot no 396-1010-23 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, ainsi qu'à la partie de la voie connue sous le nom de place Arthur-Duies qui s'étend vers l'ouest à partir du boulevard Liébert, à quelques pieds près dans l'axe de la nouvelle voie, sur une distance moyenne de 517 pieds et formée des lots nos 395-232 et P.395 du même cadastre;

Rivière-des-Prairies

à la montée dont le nom a été changé, il y a dix ans, en celui de boulevard Omer-Gaucher, dans le quartier Rivière-des-Prairies;

Fabre

à la rue, connue présentement sous le nom de rue de Maisonneuve, qui s'étend immédiatement à l'est de la rue Plessis, de la rue Notre-Dame à un point situé au nord de la rue Ontario pour bifurquer à angle droit vers l'est jusqu'à la voie existante;

b) de MODIFIER la résolution du Conseil en date du 22 avril 1959, telle qu'elle a été modifiée par celle du 8 juin 1964, dénommant certaines voies publiques et changeant le nom d'autres voies, en en remplaçant, de nouveau, dans le rapport du Comité exécutif qui en a fait l'objet, le paragraphe ayant trait au boulevard Liébert par le suivant:

"Liébert

à la rue formée des lots nos 395-220, 395-221 et P.396 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, qui s'étend de la rue Notre-Dame jusqu'à l'avenue Dubuison, ainsi qu'à son prolongement qui s'étend de la rue Hochelaga à la rue Sherbrooke;"

LE COMITE EXECUTIF,

Alain Aulic

Président,

Gabriel Moin

Greffier de la Ville.

Montréal, les 18 et 24 septembre 1964.

La rue Arthur-Buies

Nouvelle voie aménagée dans le quartier Mercier

Une nouvelle voie a été aménagée dans le quartier Mercier, au sud de la rue Ontario, entre le boulevard Liébert et la rue St-Donat, dans l'axe de l'embranchement est-ouest (sud) de la place Arthur-Buies.

Le sous-comité de la Toponymie estime que cette nouvelle voie et l'embranchement est-ouest (sud) constituent une seule voie

qui devrait donc porter le même nom, soit celui de la rue Arthur-Buies.

C'est pourquoi, au cours d'une récente assemblée du Conseil, il a été recommandé de donner le nom de "rue Arthur-Buies" à la voie déjà mentionnée ainsi qu'à la partie connue sous le nom de "place Arthur-Buies" qui s'étend vers l'ouest à partir du boulevard Liébert.